



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

.....

Travail-Justice-Solidarité

**AUDIENCE PUBLIQUE
DU COMITE TECHNIQUE
D'ANALYSE
ENVIRONNEMENTALE
(CTAE) SUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION DE
L'AERODROME DE
KEROUANE**

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION
Session N° /BGEEE/DM/ Conakry du 3 juin 2021**

L'an deux mil vingt un et le Jeudi 3 juin, les membres du Comité Technique d'Analyse Environnementale (CTAE) se sont réunis dans la salle de conférence (Paillotte) Hôtel Mariador Palace de 9 h 18 mn à 15h 00 mn pour l'examen et la validation du rapport d'étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction de l'Aérodrome de Kérouané par le Winning Consortium Simandou (WCS) dans la Préfecture de Kérouané.

La session d'audience publique a été présidée par Monsieur Mamadou Bobo BAH, Chef de Division Planification et Aménagement du territoire au Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (MATD), qui a présenté l'agenda de la journée.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Installation des membres du CTAE et présentation de la physionomie de la salle ;
2. Allocution du représentant du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts ;
3. Mise en contexte de l'audience publique ;
4. Présentation du rapport d'étude d'impact environnemental et social (EIES);
5. Intervention des membres du CTAE ;
6. Réponses aux questions par le Consultant ;
7. Délibération (Lecture du PV de l'audience) ;
8. Clôture de l'audience précédée du mot du président du CTAE.

Etaient présent

Pour le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts (MEEF)

La Direction Générale du BGEEE, la Direction Nationale des Pollution, Nuisances et des Changements Climatiques, le Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales et le Centre de Ressources Documentaires et Archives.

Pour le Ministère des Mines et de la Géologie

Le Représentant de la Direction Nationale des Mines ;
Le Représentant du Service National de Coordination des Projets Miniers.

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Le Représentant du Centre d'Etude et de Recherche en Environnement (CERE).

Pour le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage

Le Représentant de la Direction Nationale de l'Agriculture
Le Représentant de la Direction Nationale de l'Alimentation Animale et de l'Hydraulique Pastorale

Pour le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

La Direction Nationale de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Pour les ONG/Société civile

Le représentant de Action Mine Guinée

Pour Winning consortium Simandou

Le Directeur des Relations Sociales

Pour le Bureau d'étude

Le Directeur Général de Kalao International SAS et ses consultants.

Cf : Liste des participants.

Après la présentation de l'agenda de la journée et la présentation de la physionomie de la salle, le Directeur Général du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale, Monsieur Sidiki CONDE a remercié l'ensemble des participants pour l'intérêt qu'ils accordent à cette présente audience publique. Il a également rappelé contexte de la tenue des audiences publiques sur la validation des rapports d'étude d'impact environnemental et social (EIES) par le comité technique d'analyse environnementale (CTAE) conformément au code de l'environnement et textes d'application depuis 2013.

La rencontre d'aujourd'hui, se tient autour de la validation du rapport d'EIES du projet de construction de l'aérodrome de Kérouané, une activité du grand projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou dont les travaux de construction des tunnels ont déjà commencé a-t-il ajouté.

Compte tenu de l'envergure des travaux et le souci de faciliter le transport, WCS a décidé de réaliser cet aéroport, lequel ne peut être construit sans la prise en compte les préoccupations environnementales et sociales de sa zone d'insertion. C'est dans ce cadre que Kalao international a été recruté pour la réalisation de cette étude.

Le consultant est tenu d'intégrer toutes les observations des membres du CTAE dans rapport définitif. Il a réitéré la volonté des membres du comité sur la formulation des observations en vue de mieux orienter le projet, c'est sur ce, qu'il a déclaré ouvert les travaux.

Ainsi, il est revenu au consultant de présenter le contenu du rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de construction de l'aéroport de Kérouané.

La présentation a porté sur les points ci-après

1. Introduction ;
2. Méthodologie,
3. Description du projet,
4. Cadre juridique et institutionnel ;
5. Etat initial de l'environnement biophysique et humain ;
6. Evaluation des impacts ;
7. Plan de gestion environnementale et sociale ;
8. Conclusion et recommandation.

Cette présentation a été suivi par la lecture du procès-verbal de la consultation publique par le coordinateur des enquêtes publiques Monsieur Souleymane MANSARE.

Monsieur Lansana CONTE, conseiller en charge de l'Environnement a au nom du Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement des Eaux et Forêts, remercié les membres du CTAE.

Il a rappelé que ce projet de construction de l'aérodrome était énormément attendu pour la Guinée avant d'inviter le promoteur a noté que l'EIES repose sur les informations anticipées et c'est pourquoi il l'incite à améliorer le contenu de la version finale du document qui sera mis en œuvre avant, pendant et après le projet. Il a mis également un accent particulier sur le plan d'urgence et les questions liées aux changements climatique dans le cadre de la réalisation dudit projet.

Les principaux avis et préoccupations formulés par les membres du CTAE

Sur la forme du rapport

1. Revoir la forme du document (correction des coquilles, des répétitions et incohérences) ;
2. Revoir complètement le texte sur la page 97 ;
3. Ajouter le CTAE sur la liste des sigles et abréviations ;
4. Prendre en compte des Ministères des Transport et celui de la Sécurité ;
5. Rendre les images lisibles ;
6. Mettre les noms malinkés pour les reptiles

Sur le fond du rapport

1. Donner des informations claires sur le promoteur (capital social, actionnaires, le nombre d'emplois) ;
2. Donner le profil des consultants ;
3. Mettre à jour des lois et textes réglementaires ;

4. Faire la précision sur la superficie de l'emprise du projet ;
5. Décrire les variantes de réalisation de projet ;
6. Faire une analyse des conditions climatiques approfondie de la zone d'étude restreinte,
7. Approfondir les mesures d'atténuation des impacts,
8. Donner les caractéristiques techniques des matériaux de construction de la piste ;

Prendre en compte des points ci-après :

- la constitution du 22 mars 2020 ;
- la vulnérabilité et l'adaptation du projet aux changements climatiques ainsi que la gestion des crues et le dimensionnement des ouvrages en fonction des pluies décennales ;
- Prendre en compte l'ichtyofaune dans l'analyse de l'état initial de la zone d'étude ;
- Insérer les PV des consultations publiques dans la zone de projet ;
- Préciser le lien entre les conventions et le projet ;
- Annoncer dans le rapport l'élaboration du plan d'action de réinstallation ;
- le plan d'urgence ;
- Direction Nationale des Mines et le service National de Coordination des Projets Miniers ;
- L'autorité guinéenne de l'aviation civile (AGAC) créée par la loi L/2013/063/ du 05 novembre 2013 ;
- la politique africaine de l'aviation civile ;
- la stratégie de développement du transport aérien ;
- le programme régional de supervision de la sécurité aérienne,
- la déclaration de Yamoussokro (politique africaine adopté le 7 octobre 1988) ;
- le plan de navigation aérienne Afrique-océan indien ;
- l'organisation de l'aviation civile internationale ;
- le groupe de l'accord de Banjul de 2013 pour l'harmonisation des principes et règlements aéronautique ;
- la loi L/2018/048/AN du 15 mai 2018 portant amendement de la loi L/2013/063/CNT du 05 novembre 2013 portant code de l'aviation civile de la République de Guinée ;
- la décision A/Déc/7/96 et A/Dec6/2012/03 relatif à la conclusion de l'accord multilatéral sur le transport du secteur de transport aérien en Afrique de l'ouest, Abuja 16-17 février 2012 ;
- la loi/L/2015/008/AN du 25 mai 2015 portant code des investissements en république de Guinée qui régit le secteur des infrastructures aéroportuaires, ferroviaires, routières et portuaires ;
- la loi relative à la gestion des catastrophes en république de Guinée, la politique nationale de gestion des risques et catastrophes
- les ONG dans le processus de renforcement des capacités ;
- le coût prévisionnel de la mise en œuvre de chaque activité (montant en franc guinéen).
- le plan d'action de réinstallation pour les PAP ;

Le comité technique d'analyse environnementale (CTAE) s'est posé des questions de savoir, si le projet porte sur la construction d'un Aéroport ou d'un Aéroport ? A la lecture de la description du projet, le CTAE estime plutôt qu'il s'agit d'un Aéroport.

Suite aux réactions des membres du CTAE, les représentants du promoteur et le Consultant ont apporté des commentaires liés aux préoccupations soulevées et ce sont engagé à corriger le rapport d'EIES conformément aux remarques et suggestions formulées.

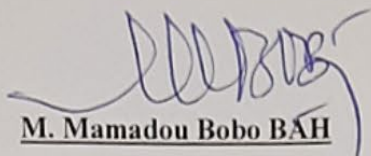
Conclusion :

Suite aux précisions apportées par le Consultant, le rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de construction de l'aérodrome de Kérouané, est déclaré recevable par le Comité Technique d'Analyse Environnementale, sous réserve de la prise en compte effective des observations annexées au présent procès-verbal dont elles constituent une partie intégrante.

Un comité restreint sera mis en place sous la coordination du BGEEE, afin de s'assurera de la prise en compte dans la version finale du document des observations formulées.

Ont signé

Président de séance
Chef de Division DNAT/MATD




M. Mamadou Bobo BAH

1^{er} Assesseur
SNCPM/MMG



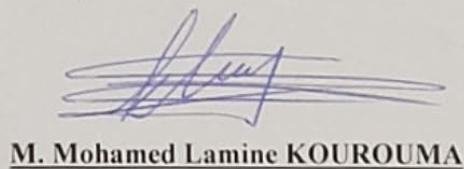
M. Ibrahima DIALLO

2^{ème} Assesseur
MEPA/DNAAHP



M. Lansana Kalas CAMARA

Le représentant de la société WCS



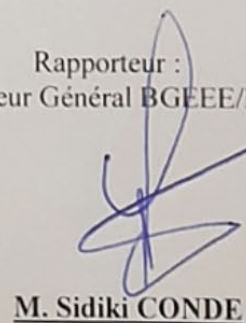
M. Mohamed Lamine KOUROUMA

Le représentant du Bureau d'Études



M. Guy RONDEAU

Rapporteur :
Le Directeur Général BGEEE/MEEF



M. Sidiki CONDE